Lutte contre le Frelon Asiatique
Des collectivités s'engagent aux côtés des apiculteurs

CONTEXTE

Le frelon *Vespa velutina,* dit frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes, a été découvert simultanément en Gironde et Lot-et-Garonne en 2005. En l'espace de quelques années, il a colonisé les deux tiers du territoire français et a été repéré en Belgique, en Espagne et au Portugal.

Il est facilement identifiable. Son thorax est noir et son abdomen foncé : seul le 4ème segment de l'abdomen est entièrement jaune. Plus petit que le frelon européen *Vespa crabro,* le frelon asiatique mesure environ 3 cm de long (cf. la fiche d'aide à l'identification du frelon asiatique élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle).

Vespa velutina

Vespa crabro

L'apiculture menacée

En France, le frelon asiatique exerce une prédation préoccupante sur les ruchers, spécialement durant l'été et l'automne. A ces périodes, la colonie d'abeilles est en régression alors que celle du frelon asiatique est à son apogée. Afin de nourrir ses larves, *Vespa velutina* recherche des sources de protéine. Il se retrouve alors devant les ruches où il capture les ouvrières et les porte à son nid. Par son vol statique, il stresse également les ouvrières qui ne peuvent presque plus assurer les apports de pollen et de nectar nécessaires au développement des générations d'abeilles devant assurer la transition hivernale. La présence d'un seul frelon à la fois ne semble pas poser de gros problème, mais si 5 ou 6 frelons sont présents simultanément, l'attaque est massive et conduit la ruche à la mort en une à deux semaines. D'où la nécessité de limiter sa présence. Les ruches isolées ou les petits ruchers sont particulièrement impactés par la prédation.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

Les impacts de cette prédation pour les apiculteurs sont nombreux :

- La disparition de colonies.
  En Gironde ce sont 30% des ruches qui sont endommagées durement, ou détruites chaque années par l'action du frelon asiatique. De nombreux petits apiculteurs voient leur cheptel anéanti. Certains arrêtent l'apiculture !

- Une perte de récolte, et donc de revenu principal ou secondaire.

- La nécessité de reconstituer son cheptel et donc un surcoût supplémentaire à la charge de l'apiculteur.

- Un surcroît de travail pour l'apiculteur.

Une progression inquiétante

Le Muséum National d'Histoire Naturelle donne des indications sur la progression du Frelon asiatique.
Sur les deux cartes ci-dessous nous constatons cette progression.

De 2004 à 2011

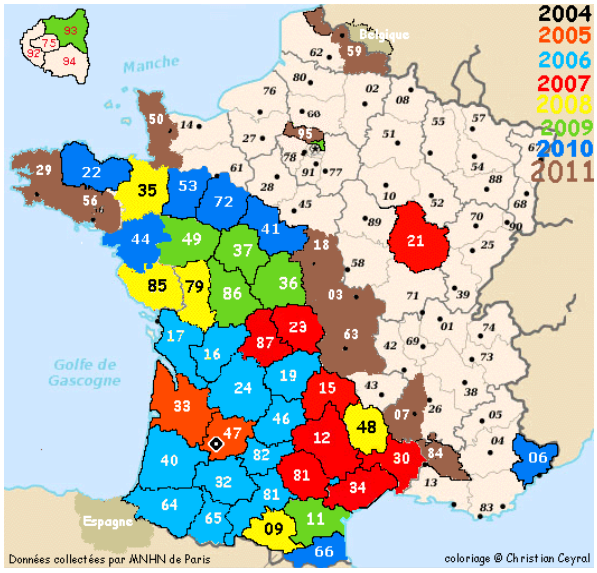

en 2014...
de nouveaux départements colonisés

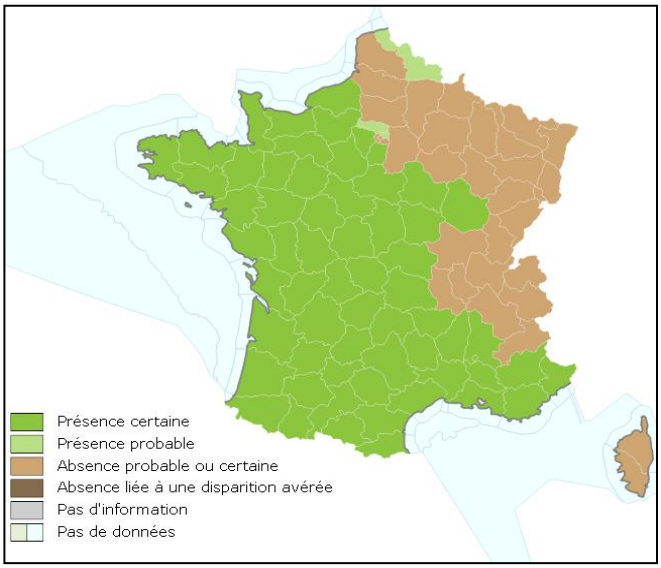

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

Malheureusement, devant la multiplication des difficultés rencontrées, accentuées par la présence du frelon asiatique, de nombreux « petits » apiculteurs chevronnés situés dans des zones très infestées abandonnent l'apiculture.

En octobre 2012, « devant l'importance et l'urgence de la situation », Stéphane Le Foll avait annoncé le classement du frelon asiatique en organisme nuisible, danger sanitaire de catégorie 1. Cette annonce s'est accompagnée de la mise en place d'une note de service du Ministère de l'agriculture prévoyant des mesures de surveillance, de prévention et de luttes permettant de limiter l'impact du frelon asiatique sur les abeilles (note de service du 10 mai 2013).

Malheureusement, l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 a classé le frelon en danger sanitaire de 2ème catégorie au lieu de la 1ère catégorie initialement annoncée. La différence est simple. Dans la 1ère catégorie, la lutte est rendue obligatoire par l'administration avec les moyens qui l'accompagnent. Dans la 2ème, le danger est considéré de moindre gravité et la lutte est volontaire avec des moyens financiers quasi inexistants.

L'UNAF dresse aujourd'hui un bilan amer de la politique française de lutte contre le frelon asiatique. Les apiculteurs sont au regret de constater que tout ce qui a été entrepris n'a pu empêcher la propagation de cette espèce invasive sur le territoire français.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

Les apiculteurs attendent aujourd'hui du concret !

Ainsi, face à l'inaction de l'Etat, certains apiculteurs ont pris les choses en main et ont fait appel directement à leurs collectivités locales pour la mise en place d'une lutte efficace contre cette espèce invasive. Ces collectivités « jouent le jeu » car elles ont compris que l'enjeu est multiple et qu'il est dans leur intérêt de s'engager activement dans cette lutte.

Un enjeu environnemental

Vespa velutina impose une pression non négligeable pour la biodiversité puisqu'il est un prédateur de tous les insectes : guêpes, mouches, coccinelles, chenilles… Réduisant ainsi la biodiversité. Des espèces d'insectes rares risquent de l'être encore plus.

Un enjeu économique

Le grand nombre d'apiculteurs, amateurs ou professionnels répartis sur le territoire français constitue un maillage géographique favorisant la pollinisation sur tout le territoire. La disparition de certains ruchers, fussent-ils de dimension modeste avec trois ou quatre ruches, réduit la fécondation des fleurs, et les récoltes. La baisse importante du nombre de ruchers mais aussi des autres pollinisateurs conduit à une baisse de pollinisation et donc à une baisse de production agricole. Les producteurs de fruits, les maraîchers, les producteurs d'oléagineux sont particulièrement concernés. Il s'attaque aussi aux fruits murs à certaines périodes de son développement car son alimentation est aussi à base de produits sucrés.
Le frelon va également rechercher des protéines chez les commerçants : bouchers, charcutiers, tripiers, volaillers, poissonniers...En gironde, plusieurs commerçants sur des marchés proche de nids ont dû cesser leurs ventes à partir d'août 2007, car ils étaient envahis par ces « viandards » (poissons, crevettes, viande…) faisant fuir les clients (à Blaye, à Langon par exemple).

Un enjeu sociétal

De même, sa présence peut présenter un danger pour la population. Si la majorité des nids sont haut perchés dans les arbres, il n'est pas rare de trouver des nids dans une haie, sous le toit d'une sous-pente, dans une embrasure de porte… à un ou deux mètres de haut. En solitaire, il est comme nos guêpes, mais quand il sent sa colonie menacée, il attaque massivement, et suit sa proie. La protection des populations impose un plan de limitation de son implantation.

L'UNAF a compilé dans ce dossier des exemples de communes qui se sont engagées aux côtés des apiculteurs pour mettre en place une réelle lutte efficace.

On recense plusieurs types de soutien :

- Financement de la destruction des nids.
- Organisation du piégeage au printemps et/ou à l'automne : distribution gratuite des pièges accompagnés de fiches techniques d'aide à l'utilisation.
- Campagne de suivi : distribution de fiches de suivi, élaboration d'une cartographie consultable en ligne.
- Mise en place de mesures innovantes pour impliquer la population : concours de piégeage par exemple.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

TRELISSAC (DORDOGNE - Département colonisé depuis 2005)

Cette commune de 7000 habitants en périphérie de Périgueux se situe dans un secteur très favorable au développement du frelon asiatique. Par conséquent, elle a décidé de s'engager activement dans la lutte contre ce fléau. Pour ce faire, elle a élaboré et mise en œuvre, fin 2011, un plan de lutte sur 3 ans en partenariat avec le syndicat de l'Abeille Périgordine, l'un des syndicats adhérents de l'UNAF.

Les objectifs du plan :

- Lutter contre le frelon asiatique en limitant les effets perturbateurs sur les autres espèces.
- Surtout collecter des donner fiables et nombreuses.

Mise en œuvre du plan :

- Lancer une campagne annuelle de piégeage de printemps de frelon asiatique avec l'aide des habitants volontaires. Les pièges sont remis gratuitement à la mairie, avec des conseils d'utilisation et une fiche pour consigner les résultats des piégeages incluant les emplacements des pièges, les dates de relevés et le nombre de *Vespa velutina*. Il est aussi demandé aux habitants de retourner les pièges à la mairie une fois la campagne de piégeage finalisée au 1er mai.

Le piégeage de printemps :

Le principe : Piéger les reines *Vespa velutina* (femelles fondatrices) de préférence entre le 15 mars et le 1er mai, période où elles sortent de l'hibernation et bâtissent un nid, dans lequel elles vont pondre les larves qui deviendront les premiers ouvriers de l'essaim.

Controverse : Le piégeage de printemps est fortement controversé, des scientifiques affirmant, que le piégeage est contre-productif puisqu'il favoriserait l'implantation de colonies fortes et nombreuses, une femelle fondatrice éliminant toute concurrence sur plusieurs centaines de mètres. Il serait de plus néfaste contre la biodiversité car non sélectif.

Ces arguments semblent être sensiblement différents des observations faites sur le terrain. C'est ce qu'entend démontrer l'Abeille périgordine sur la base de l'analyse des résultats obtenus ces 3 dernières années. La commune et le syndicat travaille actuellement conjointement sur cette analyse.

- Etablir une convention avec un désinsectiseur local. Cette convention a été établie dès le début de la mise en œuvre de ce plan en 2012. Les tarifs négociés et une subvention réduisent très sensiblement le coût de la désinsectisation pour les particuliers.

- Réaliser une cartographie des résultats de piégeages et d'emplacements des nids consultable sur le site de la commune. Les cartes de répartition pour les années 2012 et 2013 sont consultables via ce lien : http://www.ville-trelissac.fr/cadre-de-vie/lutte-contre-le-frelon-asiatique.html.

Bilan :

		2012	2013
Campagne de piégeage	Pièges distribués	388	530 (313 participants 2012 ayant gardés pièges + 217 nouveaux participants)
	Fiches retournées	112 (29% des participants)	106 (-5% par rapport à 2012)
	Total des reines Capturées	2020	3300 (+63% rapport à 2012)
Partenariat avec le désinsectiseur	Nids signalés et détruits	15 (baisse par rapport aux années précédentes : 20 à 30 nids)	5

Si la tendance générale sur l'ensemble du département est à la baisse du nombre de nids de frelons asiatiques, il semble que la campagne de piégeage sur Trélissac ait nettement renforcé le recul de ce prédateur de nos abeilles et insectes locaux.
Le bilan de la campagne 2014 est en cours d'analyse. La commune et l'Abeille Périgordine publieront prochainement une synthèse dressant le bilan de ces 3 années de mise en place de ce plan de lutte contre le frelon asiatique.

Les apiculteurs sont hautement satisfaits par ce plan qu'ils espèrent voir se pérenniser.

Pour plus d'information contacter :
Jean-Marc Naillon, Président de l'Abeille Périgordine via ce lien : http://www.abeille-perigordine.fr/index.php?option=com_qcontacts&view=contact&id=1&Itemid=2.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

LARMOR BADEN (MORBIHAN - Département en phase de colonisation - Premiers nids repérés en 2011)

Larmor Baden est une petite commune de 900 habitants au bord du Golf du Morbihan. En début d'année, la maire a répondu à l'appel d'un apiculteur de la commune, Christian Morio, en s'engageant dans une démarche pour la mise en place de moyens de lutte efficace contre le frelon asiatique à la hauteur des moyens de la commune.

Les objectifs de la démarche :

- Lutter contre le frelon asiatique.
- Collecter des données.
- Impliquer la population grâce à l'organisation d'un concours.

La démarche :

- La commune a organisé à l'initiative de Christian Morio plusieurs réunions d'information sur le frelon asiatique pour la population auxquelles étaient conviés les apiculteurs locaux. Gilles Lanio, le président du Syndicat Apicole du Morbihan, l'un des syndicats adhérents de l'UNAF, a activement participé à ces réunions.
- La commune, en collaboration avec les apiculteurs locaux, a initié une campagne de piégeage de septembre à décembre via la mise à disposition de pièges pour les habitants à hauteur d'1 piège par habitation. Si les habitants désirent plus de pièges, ils peuvent bénéficier d'un prix réduit auprès du Syndicat Apicole du Morbihan, la commune étant devenue adhérente au syndicat.
- L'implication des habitants dans la démarche via la mise en place d'un concours. Les 3 habitants ayant capturés le plus de frelon au 15 décembre recevrons des pots de miel des apiculteurs locaux. Le comptage des frelons se fera à cette occasion.
- La cartographie des nids dans la commune via le signalement des nids par les habitants auprès de Christian Morio. Ce dernier détruit le nid gratuitement et offre un pot de miel à l'administré ayant signalé le nid.
- Le maire de la commune, Denis Bertholom est aussi vice-président de Vanne Agglo dont Larmor Baden fait partie. Elle représente 28 ou 29 communes pour une surface de 500km2. Le maire a informé Vannes Agglo des mesures mises en place dans sa commune en collaboration avec les apiculteurs. Pour compléter cette démarche, Vannes Agglo a informé le maire qu'elle prendrait à sa charge la destruction des nids signalés à partir de février 2015.

Situation critique dans le MORBIHAN :
Gilles Lanio, président du Syndicat Apicole du Morbihan alerte sur la situation dans son département : « *Il devient indispensable de mettre en place des mesures urgentes, efficaces et généralisées de lutte contre le frelon asiatique afin d'assurer la pérennité de l'activité apicole dans le Morbihan* ». Le département doit faire face à une colonisation d'ampleur depuis plusieurs années comme en témoigne la multiplication spéculaire du nombre d'interventions des pompiers pour détruire les nids détectés dans les lieux publics : 30 nids en 2013 contre très certainement **1000 nids cette année.** Pour rappel, le premier nid de frelons asiatiques avait été découvert à La Roche-Bernard, en août 2011 au grand dam des apiculteurs, déjà durement touchés par la disparition de leurs abeilles à cause, entre autres, de l'utilisation des pesticides.

Pour plus d'information contacter :
Christian Morio, Apiculteur adhérent au Syndicat Apicole du Morbihan via cette adresse mail : christianmorio@wanadoo.fr.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/

ANDERNOS-LES-BAINS (GIRONDE - Département colonisé depuis 2006)

Andernos-les-Bains est une commune de 11 500 habitants située sur le littoral nord-est du bassin d'Arcachon. Elle est très attachée à la protection et à la mise valeur de son patrimoine naturel. Elle s'est donc naturellement engagée à mettre en place dès 2007 des mesures de lutte « progressives » contre le frelon asiatique suite à l'appel des apiculteurs locaux.

Les objectifs de la démarche « progressive » :

- Lutter contre le frelon asiatique et protéger les administrés.
- Collecter des données sur le frelon asiatique et informer sur le public sur les hyménoptères.
- Adapter les mesures de lutte en fonction des données obtenues chaque année et en accord avec les recommandations des apiculteurs.

La démarche progressive :

- Depuis 2007, la commune prend en charge gratuitement la destruction des nids après une vérification sur place par le service environnement. Une fiche de signalement de nid est remplie lors de chacune de ces visites s'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique.
  Après plusieurs années d'intervention réparties entre les apiculteurs de la commune, des entreprises spécialisées et des agents municipaux formés par les apiculteurs du GDSA 33, la commune a confié en 2012 et 2013 la destruction des nids à une entreprise retenue sur appel d'offres à partir d'un cahier des charges rédigé en concertation avec les apiculteurs.
  En 2014, la ville a choisie de collaborer directement avec les apiculteurs locaux afin de pouvoir répondre au mieux à leurs attentes. Une convention a été établie entre la ville et le GDSA 33. Le GDSA 33 forme des apiculteurs à la technique de destruction avec une perche télescopique injectant du dioxyde de soufre dans le nid. Ce sont ces « perchistes » qui sont appelés pour intervenir sur le domaine communal et chez les particuliers.
- En 2010, face à la pression toujours plus forte qu'impose le frelon asiatique sur les ruchers et compte tenu du nombre croissant de nids recensés, la mairie a décidé de mettre en place un piégeage ciblé sur les fondatrices du frelon asiatique :
  - au printemps (entre le 1er mars et le 30 avril) et à l'automne (entre le 1er septembre et le 30 novembre),
  - à proximité des nids de l'année antérieure,
  - avec des pièges japonais suivis par des apiculteurs référents par secteur.
- Les pièges sont distribués en mairie avec une fiche explicative et de suivi à retourner au 15 décembre.
- Chaque année, une cartographie est établie indiquant le positionnement des nids détruits et le positionnement des pièges. Une comptabilisation du nombre de frelons piégés est effectuée dans certains cas.
- Les administrés sont régulièrement informés et sensibilisés à ce problème via des campagnes d'informations (fiches d'information, articles du magazine municipal, site internet).

Bilan :

Nombre de nids détruits depuis 2007 à Andernos-les-Bains

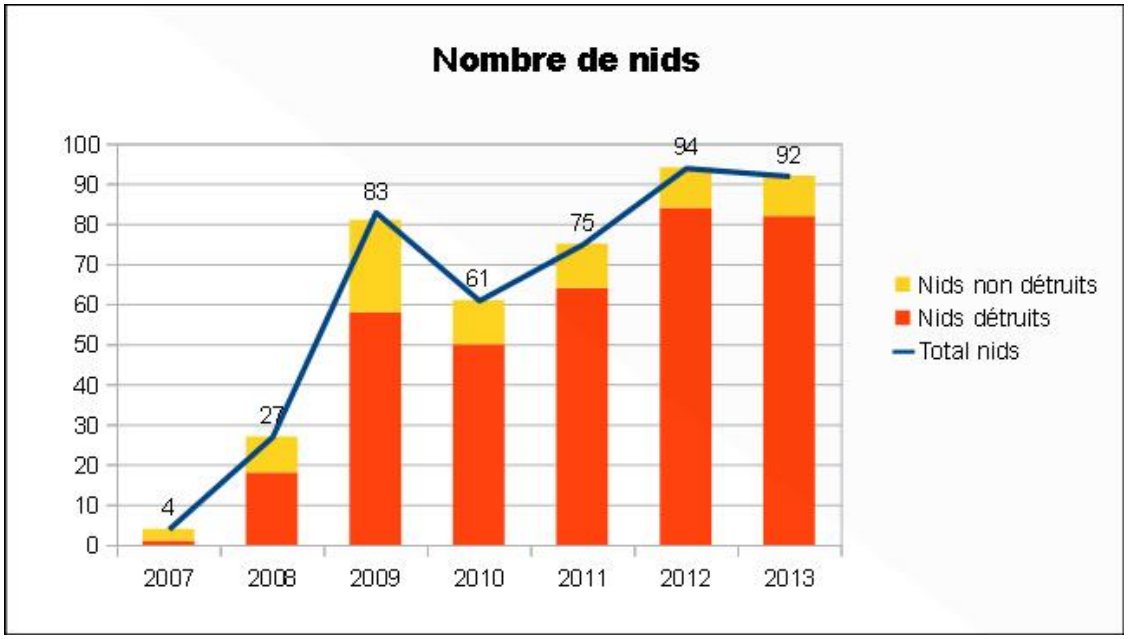

Budget réel 2013 pour la commune pour la lutte contre le frelon asiatique

Piégeage	100 pièges	2,80 €/ piège	280 € TTC
	Divers (bière, sirop)		90 € TTC
Destruction des nids (82 nids détruits 2013)	40 nids < 5 m	96 € / nid	3 840 € TTC
	5 nids = 5 -10 m	108 € / nid	540 € TTC
	12 nids = 11 -15 m	114 € / nid	1 440 € TTC
	10 nids = 16 à 20 m	150 € / nid	1 500 € TTC
	6 nids > 20 m	186 € / nid	1 116 € TTC
TOTAL			**8 806 € TTC**

Pour plus d'information contacter :
Benjamin Viry, Service environnement d'Andernos-les-Bains via cette adresse mail : environnement@andernos-les-bains.com.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille
Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z
E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : http://www.unaf-apiculture.info/